

## ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 28 NOVEMBRE 2022

## **DELIBERATION N°19**

PORTANT AUTORISATION AU PRESIDENT DE LA CCISM D'ENGAGER L'ETABLISSEMENT DANS UNE NOUVELLE PROCEDURE D'APPEL D'OFFRES POUR LA CONCESSION AEROPORTUAIRE DE TAHITI-FAA'A ET DE PROCEDER A TOUT DEMARCHE UTILE A L'ATTEINTE DE CET OBJECTIF

## L'assemblée générale,

- Vu l'arrêté n° 337 du 30 juin 1880 établissant une Chambre de commerce à Papeete ;
- Vu l'arrêté n° 1257 CM du 4 septembre 2000 modifié portant organisation de la Chambre de commerce, d'industrie, des services et des métiers ;
- Vu la décision du Bureau des Elus du 20 octobre 2022.

## **ADOPTE:**

<u>ARTICLE 1</u>: Le Président est autorisé à procéder à toute démarche, incluant l'engagement de l'établissement au sein d'un groupement, dans le cadre de la nouvelle procédure de consultation relative à la concession aéroportuaire de Tahiti-Faa'a.

<u>Article 2</u>: Le Président et le Directeur général sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Le Secrétaire

Polynésie Française TAHITI
B.P. 118 Papeete Tél. 40.47.27.47

Le Président





